

Décision

Générale

colonial

Décision n° 477 accordant des gratifications au personnel de l'administration employé au Gouvernement.

n° 477

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 juin 1943

Numéro JO
n° 12 du 15/06/1943

Date du numéro
15 juin 1943

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vul'Ordonnance n. 16 du 24 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les gratifications suivantes sont accordées au personnel de l'administration employé au Gouvernement pour travaux supplémentaires. Madame 1.000 frs. Adjudant COUDEYRE 1.000 » Sergent-Chef VERTRAY 1.000 » Madame RICHAUD-750 » Mlle ANCELIN 750 » Celestin RAOERA 500 » RAMANANA Georges, ouvrier peintre 500 » KAMEL AH EMED chauffeur 500 » DJAMA MAHAMOUD planton) 300 » YOUSOUF ELMI Maître d'Hôtel 300 » Art. 2. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

BAYARDELLE.